

La part cantonale de 21,2% est impérative

La part cantonale à l'impôt fédéral direct dans le Projet fiscal 17 ne doit pas être diminuée. Les cantons doivent indemniser les communes de manière équitable.

L'Association des Communes Suisses (ACS) n'est pas satisfaite du Projet fiscal 17 (PF17). La part des cantons à l'impôt fédéral direct doit de nouveau être augmentée à 21,2%. L'ACS s'est toujours engagée en faveur de l'augmentation de la part des cantons à l'impôt fédéral direct de 17 à 21,2 pour cent – ceci conjugué avec l'exigence que les villes et les communes profitent des revenus supplémentaires provenant des impôts fédéraux. Le compromis des trois niveaux fédératifs, à savoir la Confédération, les cantons et les communes, pendant les négociations préliminaires de la procédure de consultation concernant le PF17 était de 21,2%. Il est par conséquent d'autant plus incompréhensible que la part des cantons ait été abaissée à 20,5% dans le projet de consultation. Cela restreint une nouvelle fois la marge de manœuvre des cantons. Ils ont ainsi moins de moyens financiers à disposition pour compenser les pertes fiscales, ce qui a à son tour un effet négatif direct sur les communes et les villes. L'ACS se

réserve le droit de combattre le PF17 si la diminution de la part fiscale n'est pas annulée.

L'ACS salue que les villes et communes doivent être prises en considération de manière appropriée par les cantons. Il s'était agi là d'une préoccupation majeure du niveau communal lors des discussions concernant le PF17. Toutefois, la formulation actuelle laisse une trop grande marge d'interprétation aux cantons. Cette réglementation n'implique pas obligatoirement, selon la situation cantonale, des contributions financières des cantons aux communes. L'ACS propose de modifier l'article 196 al. 1, 1^{bis} de la manière suivante: «Ils indemnisent de manière appropriée les conséquences (...) sur les communes.» L'ACS ne peut soutenir le PF17 que si aucun désavantage excessif n'en résulte pour le niveau communal, ce que la version actuelle ne saurait garantir. *réd*

Avis politique:

www.tinyurl.com/projet-fiscal-17

Le bénévolat est une nécessité absolue pour une commune

Le bénévolat, à savoir le travail non rémunéré fourni en dehors du noyau familial en faveur de l'environnement et de son prochain, caractérise la vie sociale et politique en Suisse. 670 millions d'heures de travail bénévole par an sont fournies, ce qui correspond à une valeur monétaire de quelque 40 milliards de francs. Pour la cohésion sociale, le travail non rémunéré est indispensable, ce qui est aussi le cas pour le fonctionnement d'une commune car c'est à ce niveau-là que le bénévolat est effectué. Presque tous les domaines de la vie, qu'il s'agisse de la politique – mot-clé système de milice – du sport, de la jeunesse, des personnes âgées ou de la culture – sont tributaires du bénévolat. «Le travail bénévole constitue un élément important de l'éventail de presta-

tions, sans lui, la qualité de vie dans les communes disparaît», a déclaré Reto Lindegger, directeur de l'ACS, lors du séminaire «Le travail bénévole, une chance – les communes deviennent actives» qui a eu lieu le 17 novembre 2017 à St-Gall.

«Les communes doivent soutenir le travail bénévole, l'encourager et le reconnaître», a souligné Reto Lindegger. Cela peut se concrétiser de différente manière, p.ex. avec des prix et des manifestations de remerciement pour les bénévoles, par le fait que la commune met gratuitement des moyens de coordination et de conseil ainsi que des infrastructures (locaux, matériel, prestations informatiques, etc.) à disposition, ou en publiant des propositions de bénévolat sur son site Internet. *pb*

Non à l'initiative No Billag

Le Comité de l'ACS a décidé à l'unanimité de donner comme consigne de voter non à l'initiative No Billag qui sera soumise à votation le 4 mars 2018. Les 34 chaînes régionales privées de radio et de télévision qui reçoivent également des redevances garantissent une vaste diversité médiatique fédéraliste dans toutes les régions culturelles et linguistiques de la Suisse. Cela correspond depuis toujours à une préoccupation fondamentale de l'ACS. La force des médias régionaux tient notamment à leurs comptes rendus régionaux exclusifs, portant par ex. sur les débats dans les parlements cantonaux ou sur les événements touchant les communes. Une adoption de l'initiative réduirait considérablement la diversité médiatique, surtout dans les régions de montagne. En tant que groupe médiatique public, la SSR est un modèle de solidarité fédérale et de fédéralisme suisse. L'essentiel des 1,2 milliard de francs vient des recettes tirées de la redevance en Suisse alémanique qui alimentent la Suisse romande, le Tessin et les régions rétho-romanches. La SSR réunit les quatre régions linguistiques et fournit des programmes adaptés individuellement à chaque région. *pb*

Reto Lindegger quitte l'ACS

Le directeur de l'Association des Communes Suisses (ACS), Reto Lindegger, va quitter l'association au plus tard à la fin de 2018 afin de relever de nouveaux défis. Pendant ses quatre ans au poste de directeur, Reto Lindegger a dirigé l'association avec un grand engagement et l'a repositionnée.

Le Comité de l'ACS regrette vivement ce départ, car ces dernières années, l'ACS a su consolider sa position de représentant institutionnel fort des communes au niveau fédéral. Elle dispose désormais d'une base solide qui lui permettra de continuer à défendre les intérêts des villes et des communes. Le Comité de l'ACS a constitué une commission de prospection pour trouver une personne capable de prendre la succession de Reto Lindegger. *réd*